



APPEL A EXPERIMENTATION CREATION DE TIERS LIEUX AU SEIN DES ETABLISSEMENTS AGRICOLES

L'appel à expérimentation s'adresse aux établissements publics de l'enseignement agricole de la Région Occitanie – Pyrénées Méditerranée.

Il vise à **identifier des projets de tiers lieux au sein des lycées agricoles ou les établissements susceptibles d'être des porteurs de projets de tiers lieux** et, à cet effet, préciser les termes d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) qui accompagnera les candidatures retenues.

CONTEXTE ET ENJEUX

Dans le cadre de sa politique de soutien au développement de l'agriculture et de l'agro-alimentaire, la Région a lancé en janvier 2019 un chantier Agriculture durable.

A l'issue de ce travail de terrain auprès des acteurs du secteur, des solutions innovantes ont été proposées pour accompagner la transition agricole et alimentaire et présentées lors de la journée de restitution le 29 janvier 2020, dont le développement de tiers lieux au sein des lycées agricoles.

Ces propositions ont par ailleurs été inscrites dans les orientations du Plan régional de transformation et de développement adopté le 17 juillet 2020, baptisé « Green New Deal ».

A travers la création de ces tiers lieux, **la Région souhaite faire des lycées agricoles des ambassadeurs d'une agriculture régionale performante de qualité et de proximité, mais aussi des espaces ouverts de dialogue entre citoyens, agriculteurs et acteurs des territoires.**

Elle ambitionne ainsi d'expérimenter l'apport de ce type de structure pour renforcer les liens entre apprenants – agriculteurs – consommateurs à l'échelle locale ou départementale, et entend pour cela accompagner des lycées volontaires dans la construction de leur projet.

Plus largement, la Région soutient la création et le développement de tiers lieux sur l'ensemble du territoire, et a reconduit en 2020 un appel à projets « Labellisation Tiers lieux Occitanie ». Le travail en réseau entre les futurs tiers lieux agricoles et les tiers lieux locaux (labellisés ou en voie de l'être) sera fortement encouragé.

LA DEFINITION D'UN TIERS LIEU AGRICOLE

Le tiers lieu au sein d'un établissement agricole se définit comme un **lieu de partage et de collaboration, permettant de créer du lien entre les jeunes, les enseignants, les exploitants agricoles (installés et futurs) et les autres acteurs des territoires**, y compris citoyens, intéressés de près ou de loin par le développement d'une agriculture et d'une alimentation durables.

Lieu de rencontres et d'échanges, le tiers lieu est constitué de plusieurs espaces ouverts :

- Espace de travail (co-working, conférences ...)
- Espace culturel (accueil d'évènements, présentation d'expositions, ...)
- Test agricole (nouvelles pratiques, essais sur parcelles, ...)
- Lieu d'expérimentations/démonstration (du champ à l'assiette, manifestations professionnelles, ...)
- Espace d'accueil des différents types de public et d'accompagnement au projet
- Boutique paysanne (promotion - vente et dégustation de produits locaux)
- Ateliers de transformation agro-alimentaire (mise à disposition des agriculteurs, jeunes entrepreneurs...)
- Ateliers pratiques (living Lab, Farm Lab, junior Entreprise, ...)

LE CONTENU DE L'EXPERIMENTATION « TIERS LIEUX AGRICOLES »

La Région souhaite accompagner 4 à 5 établissements pour expérimenter la création d'un tiers lieu et mettre à leur disposition une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) financée par la Région.

Expert en création de tiers lieux agricoles, le prestataire qui sera choisi aura pour mission **d'aider l'établissement à construire son projet tiers-lieu dans sa globalité**, notamment : mobiliser une communauté, adapter le projet à son contexte en identifiant les potentialités de l'établissement support et du territoire ; préciser les coûts prévisionnels, le portage du projet et sa gouvernance, définir un modèle économique équilibré.

CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES

Un projet de tiers lieu s'appuie sur la volonté de proposer des espaces ouverts de dialogue entre citoyens - agriculteurs et des services innovants, en misant sur la valorisation d'une agriculture régionale performante de qualité et de proximité.

Le « dossier de candidature à l'expérimentation », ci-joint, devra motiver la demande et mettre en avant les atouts de l'établissement pour construire une démarche active de partenariat, d'animation territoriale et de gouvernance qui fera l'objet d'un accompagnement spécifique précédemment cité.

L'équipe-projet régionale, composée des services du Lab' (innovation dans les politiques publiques) et des directions de l'Education (DEJ-ressources financières des lycées), de l'Agriculture (DAAF – alimentation durable) et de la Maîtrise d'ouvrage (DMOE-Lycée de Demain), sera chargée d'étudier les candidatures. La DRAAF sera consultée pour avis.

L'analyse des candidatures portera sur les critères suivants, notamment :

1. Origine du projet : *quelles sont les motivations à l'origine du projet ?*
2. Territoire d'implantation du tiers-lieu
3. Connaissance du territoire et de ses besoins : *caractéristiques socio-économiques du projet, présence d'autres tiers-lieu, besoins locaux, quelle plus-value pour le territoire ?*
4. Les objectifs
5. Les publics cibles : *quels sont les utilisateurs et bénéficiaires potentiels*
6. Description du tiers-lieu et de l'offre de service
7. Démarche d'information sur le projet : *qui a été associé à la candidature ? en interne au lycée, comme en externe sur le territoire*
8. Les partenaires : *capacité à mobiliser les partenariats, diversité du partenariat, quels partenaires pressentis pour réussir ce projet ?*
9. Démarche pédagogique et dynamique de projet : *quelle plus-value du projet de tiers-lieu pour le lycée ? comment s'inscrit-il dans la dynamique de l'établissement ?*
10. Infrastructures du lycée et potentialités d'aménagement des lieux : *un lieu est-il pressenti, quel est son usage, dans quel état est-il (conformité des locaux), quels seraient les besoins d'aménagement ?*
11. Critères éco-conditionnalité : *quelles mesures sont mises en place pour réduire l'empreinte environnementale et améliorer l'efficacité énergétique, ou améliorer les conditions de travail ?*

Toutes autres informations ou documents attestant de partenariats déjà engagés préfigurant la réussite de la candidature, sont les bienvenus. Une attention particulière sera apportée à la capacité du porteur de projet à coordonner, piloter, suivre et mener à bien son projet.

S'il y a lieu, le choix des lycées/projets pilotes tiendra compte de leur situation géographique, afin que chaque zone géographique identifiée dans le schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDET) soit représentée : Etoile toulousaine-Pyrénées- Massif Central-rubans méditerranéen.

LE FINANCEMENT DU PROJET TIERS LIEU

Le projet de tiers-lieu veillera à présenter un modèle économique équilibré qui lui permette de fonctionner en autonomie (prestations, charges de personnel éventuelles, travaux, mobiliers, ...).

Les dépenses d'équipement et/ou d'investissement liées à l'aménagement de locaux ou les ressources humaines mobilisées pour l'animation du tiers-lieu, devront être évaluées avec le prestataire expert et ne sont pas incluses dans le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Toute demande d'aide financière de la Région se fera dans le cadre des procédures habituelle, après avis des services et selon les crédits disponibles.

DEPOSER UNE CANDIDATURE

Si vous souhaitez participer à cette expérimentation, les candidatures devront nous parvenir **avant le 15/02/2021**, selon les modalités indiquées dans le dossier type ci-joint.

Pour toute information complémentaire :

Florence DEL TEDESCO - 05 61 39 63 91

Cheffe de projet Enseignement agricole

Direction de l'Education et de la Jeunesse - Service Ressources Financières des lycées